



COMMUNE DE SAINTE AGNES



DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

Apprenons les Bons réflexes !

OCTOBRE 2024

Mairie de Sainte- Agnès - 102, Place Saint-Jean - 06500 SAINTE-
AGNES - Tél 04.93.35.84.58

Accueil.mairie @sainteagnes.fr



SOMMAIRE

L'ALERTE



page 7

TRANSPORT MARCHANDISES DANGEREUSES



page 8

RISQUE INONDATION



page 10

RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN



page 11

RISQUE SISMIQUE



page 14

RISQUE INCENDIE BATIMENT



page 17

RISQUE FEUX DE FORÊT



page 18

PHENOMENES CLIMATIQUES



page 20

RISQUE RADIOACTIF PLAN IODE



page 23

RISQUE INSECURITE

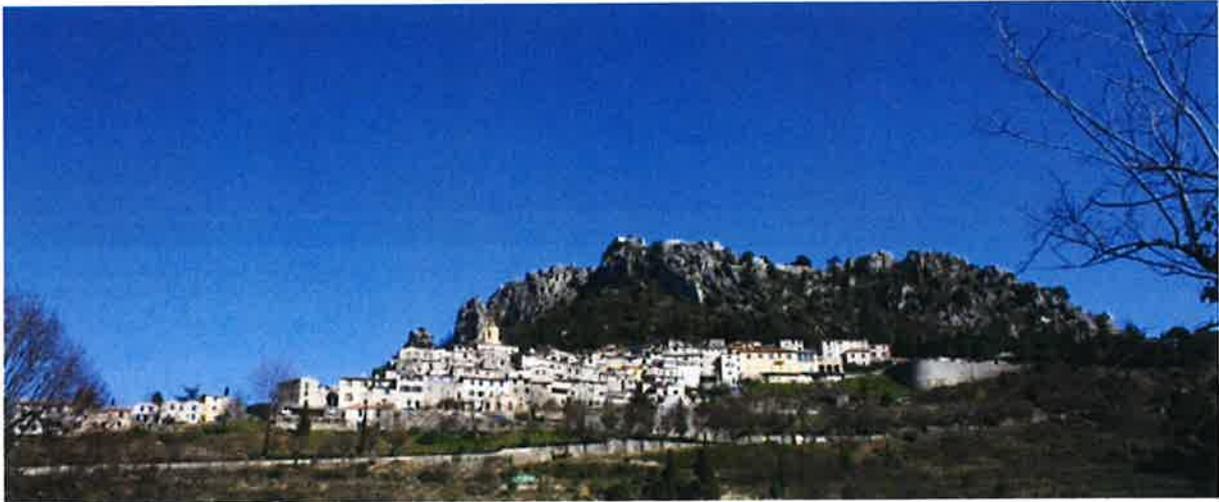


page 24

INFORMATIONS UTILES



Pages 25 à 33



EDITO

Le DICRIM est un document d'information auprès des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs auxquels nous sommes soumis dans certaines zones de notre territoire et sur les mesures de sauvegarde à prendre, qui nous concernent. C'est un droit inscrit dans le code de l'environnement. Elle doit nous permettre de connaître les dangers auxquels nous sommes exposés, les dommages prévisibles, les mesures préventives que nous devons prendre pour réduire notre vulnérabilité ainsi que les moyens de protection et de secours mis en œuvre par les pouvoirs publics.

C'est une condition essentielle pour surmonter le sentiment d'insécurité et pour acquérir un comportement responsable face au risque. L'information donnée au public sur les risques majeurs comprend la description des risques et de leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, ainsi que l'exposé des mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets. Cette information est consignée dans un dossier départemental sur les risques majeurs établi par le préfet, ainsi que dans ce document d'information communal sur les risques majeurs établi par le maire. Il nous indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune. Ces mesures comprennent, en tant que de besoin, les consignes de sécurité devant être mises en œuvre en cas de réalisation du risque.

Albert FILIPPI
Maire de SAINTE-AGNES

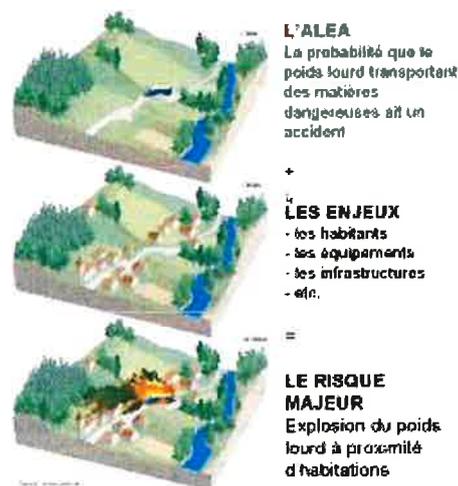


Qu'est-ce qu'un risque ?

Le risque est la possibilité qu'un évènement d'origine naturelle, ou lié à une activité humaine, se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.



Risque = produit d'un aléa x un enjeu



Il existe plusieurs types de risques :

Les risques naturels (mouvement terrain, inondation...)

Les risques technologiques (industriels, nucléaire, transport matière dangereuse...)

Les risques météorologiques

Les risques sanitaires (pandémie grippale, méningite, légionellose...)

Un **risque** est dit "**majeur**" si sa fréquence est faible et sa gravité très lourde



POURQUOI S'INFORMER SUR LES RISQUES MAJEURS ?

L'article L.125.2 du Code de l'environnement précise que " les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent "

Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune de **SAINTE AGNES** peut être exposée. Il a pour objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteur de votre propre sécurité

LES CONSIGNES GENERALES DE SECURITE

En cas de catastrophe naturelle ou technologique, à partir du moment où l'alerte est déclenchée, chaque citoyen doit respecter des consignes générales et adapter son comportement en conséquence.

Il est nécessaire, en complément des consignes générales, de connaître également les consignes spécifiques à chaque risque.

AVANT L'EVENEMENT

- Informez-vous sur les risques que vous encourez, notamment grâce aux plans de prévention généraux existants
- Discutez en famille des mesures à prendre (protection, évacuation, point de ralliement).
- Prévoyez des équipements minimums : radio portable avec piles, lampes de poche, eau potable, papiers personnels, médicaments urgents, couvertures...)

PENDANT

- Suivez les consignes d'évacuation ou de confinement qui vous seront données.
- **N'allez pas chercher les enfants à l'école, ils sont en sécurité.**



APRES

- **Restez attentif** et prévenez les autorités de tout danger encore observé.
- Apportez de l'aide à vos voisins (notamment les personnes âgées et handicapées)
- Mettez-vous si besoin à la disposition de secours



- **Ecoutez la radio : FRANCE BLEU AZUR Nice : 103.8**

QUELS SONT LES PRINCIPAUX RISQUES A SAINTE AGNES

- transport marchandises dangereuses
- inondations
- mouvements de terrain
- risques sismiques
- incendie de bâtiment
- risque feux de forêt
- phénomènes climatiques
- risque insécurité



LE SIGNAL D'ALERTE

Un signal d'alerte permet d'avertir les populations, de jour comme de nuit, d'un danger immédiat pour qu'elles prennent les mesures de sauvegarde appropriées

**En cas d'évènement grave,
Comment serez-vous alerté ?**

Une alerte annonce un danger immédiat.

Elle est de la responsabilité de l'Etat et des Maires

- **Reconnaître l'alerte à SAINTE AGNES**

La population de **SAINTE-AGNES** est de **1368 habitants** répartis sur le **VILLAGE** proprement dit et les quartiers de **CABROLLES, VIRARON, CASTAGNINS, COLLINES, BOSCHI, FORTIN, FIGOURNE**.....Le signal d'alerte permet d'avertir les habitants de jour comme de nuit, d'un danger immédiat, pour qu'ils prennent les mesures de sauvegarde appropriées.

Une alerte est de la responsabilité de l'Etat et des Maires.

Qui alerter ? Le maire prend la décision de diffuser l'alerte après l'évaluation de la situation. Elle peut concerner, selon le risque :

- **Toute la population** : Tempête, canicule....
- **Une partie de la population** : Inondation incendie, feux de forêt...

L'alerte s'effectuera par :

-par l'envoi d'un SMS et appel sur le téléphone fixe aux habitants ayant communiqué au préalable leurs coordonnées à la MAIRIE

-communication sur les réseaux sociaux (www.steagnes.fr, Facebook) et les panneaux lumineux

- le passage à domicile "PORTE A PORTE dit TOC-TOC": dans chaque quartier d'un élu ou une personne volontaire

ATTENTION ALERTE AVEC EVACUATION DE LA POPULATION

Evacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme, aux adresses ci-après :

POINTS DE RASSEMBLEMENT

Au village : Place de l'église Salle SAINT CHARLES et au FORT en cas de séisme

Quartier de Castagnins : Salle SAINT JEAN

Quartier de Cabrolles : parking Valetta , Ecole Charles Imbert



▶ rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche



▶ respectez les consignes des autorités



▶ n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer



▶ écoutez la radio
▶ respectez les consignes des autorités



LE RISQUE DE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations.

On peut observer trois types d'effets : explosion, incendie, dégagement de nuage toxique

-Le contexte de la commune

Pour la commune de **SAINTE AGNES**, le risque de transport de matières dangereuses (TMD) n'est pas considéré comme majeur mais avec le transport **de carburant, de fuel ou de gaz en camion-citerne**, comme les autres communes, n'est pas à l'abri d'un accident

- Les lieux les plus exposés sont :

- l'axe Autoroutier
- les virages et lacets des routes d'accès RD 22 et RD 22A
- l'accès au village
- les croisements et les accès pour accéder aux différents quartiers

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

SI VOUS ETES TEMOIN DE L'ACCIDENT :

- Donner l'alerte : sapeurs-pompiers 18 -112 et/ou police/gendarmerie 17, mairie 04.93.35.84.58
- Si des victimes sont à déplorer, ne les déplacer pas, sauf en cas d'incendie
- Si le véhicule ou le réservoir prend feu ou dégage un nuage toxique, s'éloigner de l'accident d'au moins 300 mètres, et se mettre à l'abri si possible dans un bâtiment.
- Identifier si possible la matière transportée (plaques et pictogrammes)

SI VOUS ENTENDEZ L'ALERTE :

- Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation.
- Eloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez pas de flammes ni d'étincelles.
- **N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) qui prévoit la prise en charge des enfants.**
- Ecoutez la radio et se conformer aux consignes données par les services de secours
- Ne sortez qu'en fin d'alerte et sur ordre des forces publiques.



▶ n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer



▶ rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



▶ écoutez la radio
▶ respectez les consignes des autorités



LES RISQUES INONDATION

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone habituellement hors d'eau. On distingue trois types d'inondation : l'inondation de plaine avec débordement du cours d'eau en dehors de son lit, l'inondation par ruissellement urbain et l'inondation par crue torrentielle, liée à des précipitations intenses.



-Le contexte de la commune

STE AGNES de par sa situation n'est pas concerné par les phénomènes d'inondation. Seules les **inondations par pluie violentes et de ruissellement** peuvent arriver

Les torrents de BORRIGO , PESCAIRE et DE NOMBREUX VALLONS vallon de BOSCHI, de MAURA, de PIAN ALAMANA de PESCAÏRE, de GAJESSA peuvent gonfler et présentent des risques d'inondations par ruissellement, de coulées de boue , d'affaissements de routes et chemins d'accès.

-Enjeux

les lieux d'habitations sont denses et répartis le long de la route montant jusqu'au vieux village. Les quartiers de FIGOURNE, FORTIN, CASTAGNINS, COLLINES, CABROLLES , VIRARON, BOSCHI.....

-Prévention et précaution

A la suite des inondations précédentes, plusieurs travaux d'aménagement des différents vallons ont été effectués pour le ralentissement des écoulements.

Pour les inondations par ruissellement suite à des pluies diluviennes, une procédure de « vigilance météo » est en place. Les médias et les chaînes de télévision transmettent les informations de METEO-France chaque jour.

-Historique des principales crues

Sur la commune de Sainte-Agnès, les épisodes pluvieux les plus marquants ont provoqué la saturation des torrents et vallons ainsi que des ruissellements importants, générant des phénomènes de glissement de terrain, de ravinement et de coulée de boue, occasionnant ainsi d'importants dégâts au niveau des voiries et de certains biens, comme ce fut le cas lors des intempéries de janvier 2014 et les suivantes.



CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE EN CAS D'INONDATION

PENDANT LES PHENOMENES Prévission : Une procédure de « vigilance météo » est en place. Les médias et les chaînes de télévision transmettent les informations de **METEO-France** chaque jour. – **Mettez-vous à l'abri et écoutez la radio**

- Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations...qui pourraient être atteints par l'eau
- Prévoir les moyens d'évacuation
- Coupez les compteurs électriques et gaz
- Surélever meubles et mettre les denrées périssables à l'abri
- Monter les documents utiles et objets précieux
- Faire une réserve d'eau potable et de nourriture
- **Lorsque l'eau est arrivée**

Monter dans les étages, ne pas descendre dans les caves

- Essayer d'obturer les portes et fenêtres
- Ecouter les instructions des pouvoirs publics
- Ne tenter pas de récupérer votre véhicule
- Ne traverser pas une zone inondée ni à pied ni en voiture
- **N'aller pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETE (PPMS) qui prévoit la prise en charge des enfants**

Après les Phénomènes

Ne revenir à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation

- Aérer et désinfecter les locaux
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche
- Vous assurez en Mairie que l'eau est potable
- Faire l'inventaire des dommages

PLUIE-INONDATION
LES 8 BONS COMPORTEMENTS
en cas de pluies méditerranéennes intenses

- JE M'INFORME** et je mets à l'abri de mes biens et de ma famille dans les zones à risque et sur les itinéraires recommandés en cas de crues exceptionnelles.
- JE NE PRENDS PAS MA VOITURE ET JE REPORTE MES DEPLACEMENTS**
- JE ME SUIVIE DES PERSONNES PROCHES**, de mes voisins et des personnes vulnérables.
- JE ME LOUZE DES COURS D'EAU** et je ne stationne pas sur les berges ou sur les ponts.
- JE NE SORS PAS** de ma maison, de mon appartement et surtout pas aller au jardin pour éviter un risque de glissement.
- JE NE DESCENDS PAS DANS LES SOUTERRAINS ET JE NE REVIENS EN HAUTEUR EN ÉTAGE**
- JE NE M'ÉLOIGNE NI DE MON VÉHICULE NI À PIED**. Pour submersible, gaz, passage dangereux... Nevez de 30 cm d'eau suffisent pour empêcher une voiture.
- JE NE VAIS PAS CHEQUER MAIS ENFANTS À L'ÉCOLE**, ils sont en sécurité.

IL CONVIENT LES VIGILANCES MÉTÉO
 - Niveau de vigilance orange
 - Niveau de vigilance rouge
 - Niveau de vigilance extrême

IL Y A TOUJOURS UN RISQUE DE DÉBORDEMENT
 - Éviter de traverser les zones à risque de débordement.
 - Éviter de traverser les zones à risque de débordement.
 - Éviter de traverser les zones à risque de débordement.

JE SUIS EN CONTACT AVEC LES SERVICES D'URGENCE
 - 112 : Numéro d'urgence européen
 - 15 : Secours
 - 17 : Gendarmerie
 - 18 : Pompiers
 - 3636 : Service national de prévention et de sécurité incendie

www.developpement-durable.gouv.fr
Rpluieinondation

www.meteo.fr
www.meteo.gouv.fr



RAPPEL DES BONS REFLEXES

- fermez le gaz et l'électricité
- écoutez la radio
- montez à pied dans les étages
- respectez les consignes des autorités



RISQUES MOUVEMENT DE TERRAIN



Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et/ou du sous-sol, sous l'effet d'influence naturelle telle pesanteur, agent d'érosion, séisme, pluies torrentielles..... ou résultant d'activités humaines.

Les **ECROULEMENTS** et **CHUTES DE PIERRE** – mouvements rapides et brutaux résultant de l'action de la pesanteur. Ces chutes se produisent par basculement, rupture des pieds, glissant à partir de falaises, escarpements rocheux.

Les **GLISSEMENTS DE TERRAIN** se produisent généralement en situation de forte saturation des sols en eau. Ils peuvent mobiliser des volumes considérables de terre, de roches.

Les **COULEES BOUEUSES** et **TORRENTIELLES** sont caractérisées par un transport de matériaux sous forme plus ou moins fluides.

- le contexte de la commune

SAINTE AGNES présente un relief accidenté sur la majorité du territoire communal, sensible aux chutes de blocs, aux ravinements et aux glissements de terrain.

De nombreuses coulées de boue, affaissements, etc sont constatés régulièrement lors de pluies torrentielles

-Historique des principaux mouvements de terrain

- Hiver 1976-1977 : plusieurs glissements endommageant la RD22
- Année 90 - chutes de blocs depuis la falaise du château
- Hiver 2000/2001 - glissements endommageant la route de la cascade
- Décembre 2002 - éboulement 50m³ sur le parking nord du village
- Janvier 2014 - glissements de terrain et coulées de boue sur de nombreux secteurs de la **commune**
- novembre 2019- zone départemental impactée

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

Dans tous les cas ne vous engagez pas à pied ou en voiture dans une zone dangereuse

- 1- Se mettre à l'abri**
- 2- Ecouter la radio**
- 3 -Respecter les consignes**



AVANT

- Informez-vous auprès de la Mairie de la situation de votre habitation au regard des risques de glissement, d'éboulement et des consignes de sauvegarde
- Examen rapide des zones situées en périphérie immédiate de votre habitation pour les possibilités de substitution d'évacuation.

PENDANT

- Fuyez latéralement,
- Ne revenez pas sur vos pas
- Gagnez un point en hauteur et mettez-vous hors d'atteinte
- Dans un bâtiment, abritez-vous sous un meuble éloigné des fenêtres
- Coupez le gaz et l'électricité

APRES

- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé
- Eloignez-vous de la zone dangereuse
- Mettez-vous à la disposition des secours
- Rejoignez le lieu de regroupement désigné par les autorités
- N'allez pas chercher les enfants à l'école
- Évaluez les dégâts et les dangers et anticipez démarches à la Cie d'Assurance (photos)

Rappel des bons réflexes



▶ n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer



▶ fermez le gaz à l'intérieur et l'électricité

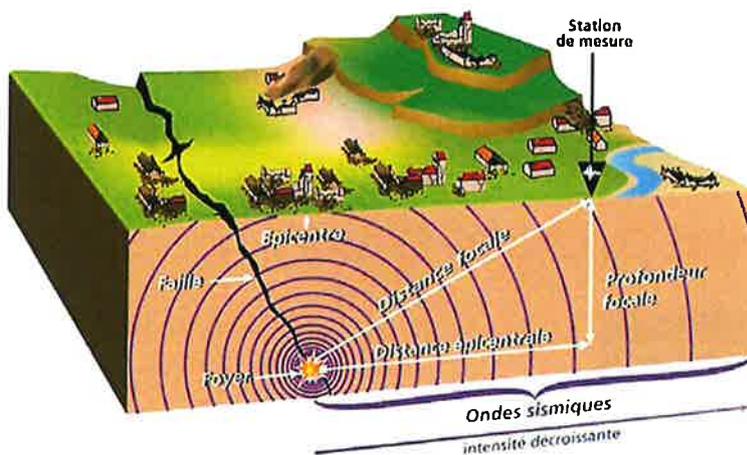


▶ abritez-vous sous un meuble solide
▶ éloignez-vous des fenêtres



LES RISQUES SISMIQUES

Un séisme est une fracturation brutale des roches le long de failles en profondeur dans la croûte terrestre (rarement en surface). Le séisme génère des vibrations importantes du sol qui sont ensuite transmises aux fondations des bâtiments.



Le risque sismique dans les Alpes Maritimes et à SAINTE -AGNES

Dans les Alpes Maritimes, toutes les communes sont concernées par le risque. La commune de **Sainte Agnès** est située en zone de sismicité 4 (moyen), proche de la **faille BREIL/SOSPEL/MONACO**.

Le Maire a la charge d'assurer la sécurité de la population a élaboré sur sa commune un "**Plan Communal de Sauvegarde**" reprenant les différents points du PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION sur le risque sismique.

Ce plan a pour objet :

- Assurer sans délai, dès l'alerte, les secours et les premiers soins
- Organiser la logistique des divers intervenants
- Favoriser l'accueil hospitalier des victimes
- Mettre à l'abri les sinistrés indemnes
- Permettre l'information des autorités et de la population

Historique

Toutes les communes les Alpes Maritimes sont concernées par les séismes. Le département n'a pas été épargné, et des séismes d'intensité plus ou moins importantes ont été relevés depuis le 15ème siècle jusqu'à aujourd'hui. Les dernières secousses ressenties dans le Mentonnais :

- 31.10.2013 - magnitude 3.7 - dans la moyenne vallée de la ROYA
- 04.09.2016 - magnitude 3.7 - dans la faille BREIL/SOSPEL/MONACO



Prévention et surveillance

Aucune méthode scientifique ne permet actuellement de prévoir de manière certaine le moment où surviendra un séisme. Seule l'application des règles de construction permet de réduire les conséquences d'un séisme.

Le risque est bien présent. Il est important d'apprendre les "BONS REFLEXES" si une secousse survient, d'autant que l'analyse des catastrophes observées dans le monde confirme qu'une sensibilisation et une bonne information de la population sur les précautions à prendre permettent de réduire le nombre de victimes et l'ampleur des dégâts.



CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE EN CAS DE SEISME



1- Se mettre à l'abri

2- Ecouter la radio

3- Respecter les consignes

AVANT

Repérez les points de coupure du gaz, de l'eau, de l'électricité
Fixez au mieux les appareils et les meubles lourds
Préparez un plan de groupement familial

PENDANT

Restez où vous êtes

A l'intérieur

Eloignez-vous des fenêtres

Mettez-vous près d'un gros mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides

A l'extérieur

Ne restez pas sous des fils électriques, pylônes, arbres et tout ce qui peut s'effondrer (cheminées, corniches, toitures...)



En voiture

- Arrêtez-vous si possible à distance des constructions
- ne pas descendre avant la fin des secousses
- Protégez-vous la tête avec les bras
- N'allumez pas de flamme

APRES

Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses importantes ne prenez-pas les ascenseurs pour quitter un immeuble

Vérifiez l'eau, l'électricité, le gaz, en cas de fuite de gaz ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités

Ne pas toucher les fils électriques au sol

Si vous êtes bloqué (e) sous des décombres, gardez votre calme et signaler votre présence en frappant sur un objet à votre portée (table, toutes canalisations.....).

Rappel des bons réflexes

vous êtes dans une zone soumise au RISQUE SISMIQUE
consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas de tremblement de terre

PENDANT		APRES	
protégez-vous la tête avec les bras			
à l'intérieur	 abritez-vous sous un meuble solide	 fermez le gaz et l'électricité	 ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre
à l'extérieur	 éloignez-vous des bâtiments, pylônes, arbres...	 évacuez les bâtiments et n'y retournez pas ne prenez pas l'ascenseur	 évacuez la zone respectez les consignes des autorités
si vous êtes en voiture restez-y		rejoignez le lieu de regroupement	



INCENDIE DE BÂTIMENT DANS LE VILLAGE



- le contexte de la Commune

Ce risque n'est pas considéré comme majeur. Toutefois l'habitat du village est fort aggloméré, l'accès des véhicules des sapeurs-pompiers de MENTON peut être difficile par la RD 22

-Prévention et surveillance :

Un incendie peut être accidentel ou la conséquence d'un acte de malveillance et n'est pas un phénomène prévisible

SAINTE AGNES dépend de la brigade des pompiers de MENTON

La liste et le plan des hydrants permettent de situer les PI points d'incendie dans les différents quartiers. Inspection et contact régulier par le SDIS et la brigade des Pompiers de MENTON sous la compétence de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française.

Ce que vous devez faire :

EN CAS DE DEPART DE FEU

- Appelez les Pompiers (18 ou 112)
- Avertir la Mairie (04.93.35.84.58)
- Utiliser votre extincteur
- Coupez l'arrivée de gaz et l'électricité
- Si vous le pouvez évacuer le bâtiment
- Dans tous les cas respectez et suivez les instructions des pompiers, de la Mairie

APRES LE FEU

- Ne retournez dans votre maison qu'après accord des pompiers ou des forces de l'ordre.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre déclaration de sinistre

Rappel des bons réflexes



fermez le gaz
et l'électricité



respectez les consignes
des autorités





RISQUE FEUX DE FORÊT

On parle de feu de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou parties hautes est détruite. La période de l'année la plus propice est l'été (effets sécheresse et teneur faible en eau des sols).

REMARQUES GENERALES

Un départ de feu nécessite plusieurs facteurs :

- un combustible (les broussailles, les arbres...°)
- un comburant (l'oxygène de l'air)
- une source d'énergie extérieure (flamme, étincelle, mégot...)



Le contexte de la commune

La commune de **STE AGNES** d'une surface 937 HA dont environ 2/3 de versants boisés, renfermant un habitat dispersé :

- La forêt communale pour moitié au nord du vieux village
- À l'est vers les IBAGUES
- Le secteur Sud-Ouest en limite avec GORBIO
- Au Nord au lieu-dit LES COLLINES

- Prévention et protection

- **Rappel régulier par note et information dans le magazine municipal des règles de débroussaillage et des consignes de l'écobuage.**
- Surveillance et l'entretien des pistes forestières et des citernes de la forêt communale sont assurées par l'ONF et DFCI. Une citerne vers la station d'épuration au nord du vieux village (promenade Saint Sébastien) alimentée par la source de BOSSON.
- La commune dépend de la caserne de pompiers de MENTON



CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE EN CAS DE FEU DE FORÊT

Lors d'un feu de forêt, les habitations peuvent être menacées, endommagées ou détruites, les moyens de communication peuvent être interrompus et les accès impraticables, les réseaux électriques coupés

CONSIGNES DE SECURITE

DES AUJOURD'HUI

- Repérer les chemins d'évacuation, les abris
- Prévoir les moyens de lutte (Points d'eau, matériel...)
- Vérifier l'état des fermetures de l'habitation : portes, volets, toiture.

EN CAS DE DEPART DE FEU

- **Si vous êtes témoin d'un départ de feu**
 - Informez les pompiers (18 ou 112 portable) et la Mairie
 - si possible attaquer le feu sans vous mettre en danger
 - Dans la nature vous éloignez dos au vent de l'axe du feu et des fumées
 - **Si vous êtes surpris par le front du feu**
 - respirez à travers un linge humide
 - à pied, rechercher un écran (rocher, mur, etc....)
 - en voiture, ne pas sortir, et fermer portes et fenêtres
- Une maison bien protégée est le meilleur abri**
- fermer et arroser volets, portes et fenêtres
 - occulter les aérations avec des linges humides
 - rentrer les tuyaux d'arrosage
 - ouvrir le portail de la propriété
 - fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible de la maison
 - abriter votre voiture, vitres fermées, contre la façade opposée de la direction du vent
 - prévoir des lumières de remplacement, l'électricité, le téléphone risquent d'être coupés



- **N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE (PPMS) face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants**



APRES LE FEU

- Sortez protégé (chaussures, vêtements, gants...)
- Eteignez les foyers résiduels sans prendre de risques inutiles
- Inspectez votre habitation (braises dans les tuiles), surveiller les reprises
- Informez les services de secours d'éventuelles difficultés lorsqu'elles sont à proximité de votre habitation.



Rappel des bons réflexes



fermez et calfeutrez
portes, fenêtres
et ventilations
éloignez-vous-en



fermez le gaz
et l'électricité



écoutez la radio
respectez les
consignes des
autorités



n'allez pas chercher vos
enfants à l'école pour
ne pas les exposer



ne vous approchez
jamais d'un feu
de forêt
ne sortez pas sans
ordre des autorités



PHENOMENES METEOROLOGIQUES EXCEPTIONNELS

(Tempête, orage, grand froid, verglas, neige, canicule)

Fortes pluies, grêle, orages, neige, vents violents...sont autant de phénomènes pouvant atteindre la commune de SAINTE AGNES

niveau de vigilance des cours d'eau bretons

Vigilance Bleue
RISQUE HYDROLOGIQUE FAIBLE

Vigilance Jaune
RISQUE HYDROLOGIQUE MODERÉ

Vigilance Orange
RISQUE DE CRUES REMARQUABLES DE DIMENSIONS IMPORTANTES

Vigilance Rouge
RISQUE DE CRUES MARQUÉES D'UNE INTENSITÉ EXCEPTIONNELLE



A savoir :

Dès le niveau orange, signe d'un phénomène dangereux de forte intensité, la Préfecture des Alpes Maritimes relaye l'information auprès des Pouvoirs Publics par messagerie vocale.

Immédiatement les élus et leurs équipes s'organisent pour réagir.

RENSEIGNEZ-VOUS REGULIEREMENT DES PREVISIONS METEOROLOGIQUES EN CONSULTANT LE SITE DE METEO FRANCE : <http://www.meteofrance.com>





SOYEZ PRUDENTS, INFORMEZ-VOUS ! CONSULTEZ REGULIEREMENT LA METEO

A L'ANNONCE D'UNE TEMPÊTE, D'UN ORAGE

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

- Mettez à l'abri ou amarrez les objets susceptibles d'être emportés
- Evitez de prendre la route
- Reportez autant que possible vos déplacements
- Munissez-vous de moyens d'éclairage autonomes (lampes de poche)

PENDANT

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et fenêtres
- Débranchez appareils électriques, ordinateurs, télévision
- Evitez les lignes électriques ou téléphoniques
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école

APRES

- Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber
- Attention aux fils électriques et téléphoniques tombés au sol
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre assurance

A L'ANNONCE DE CHUTE DE NEIGE et/ou VERGLAS- GRAND FROID

Un enneigement inférieur à 10 cms, peut-être la cause de difficultés ou de blocages de circulation.

-Prévention et protection

Déneigement et salage des RD ET CD par la Direction départementale des Routes jusqu'à l'entrée du village, des quartiers et hameaux, et Sainte Agnès bénéficie de l'aide de la CARF

Sablage et salage des rues du village et des hameaux par les services techniques de la commune

Maintenir une ventilation efficace à votre domicile ou en voiture, afin d'éviter les intoxications à l'oxyde de carbone

- À l'arrêt ne pas laisser allumer le moteur du véhicule
 - Éviter les déplacements et sorties inutiles
 - Protéger vos installations contre le gel et ne sortir qu'avec équipement adapté.
- En voiture :



- Ne pas vous engager sur un itinéraire sans un équipement spécial (pneus neige, chaînes),
- Respecter les déviations et consignes de circulation
- Vous munir de pelles, corde, vêtements chauds et couvertures

CANICULE , FORTES CHALEURS

Le mot canicule désigne un épisode de **températures élevées**, de jour comme de nuit, sur une **durée prolongée**. Les conséquences les plus graves sont la **déshydratation** (crampes, épuisement, faiblesse...) et le **coup de chaleur** (agressivité inhabituelle, maux de tête, nausées...).

Communiquez à la Mairie les coordonnées des personnes vulnérables de votre entourage, de votre voisinage (personnes seules, âgées, handicapées, fragiles) susceptibles d'avoir un besoin d'aide.

ADOPTER LES BONS REFLEXES

Boire régulièrement de l'eau, se mouiller et se ventiler, éviter les efforts physiques, ne pas boire d'alcool, maintenir la maison au frais en fermant les volets le jour, donner et prendre des nouvelles des voisins et proches....



Respectez les consignes de Sécurité

Rappel des bons réflexes



▶ n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer



▶ rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



RISQUE INSECURITE

La société française est confrontée à la menace terroriste, et doit se préparer et se protéger de toute éventualité.

- Contexte de la commune

Proximité de la frontière franco- italienne avec passage émigrés

Contrôle et régulation des accès en sortie A8 par les Douanes et Gendarmerie

Toutefois l'émigration n'engendre pas systématiquement le terrorisme mais peut être un facteur d'insécurité.

- Actions de la commune

- Contacts réguliers avec les pouvoirs publics, point de situation, évolution, évacuation, points d'accueil.
- Liens avec la Gendarmerie dans le cadre des voisins vigilants



RISQUES RADIOACTIFS : LE PLAN IODE

LES CONSIGNES SPÉCIFIQUES À L'AUDITION DU SIGNAL D'ALERTE DE LA PREFECTURE :

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment. -
- Confinez-vous en calfeutrant portes, fenêtres et aérations.
- Écouter la radio et suivre les instructions en cas de distribution d'iode. -
- Ne pas emmener ou aller chercher les enfants à l'école.

Le plan iode est un plan de distribution de comprimés d'iodure de potassium à la population. Il vise une distribution rapide de comprimés d'iode visant à protéger la thyroïde en cas de risque radiologique.

Ce plan repose sur une planification à deux niveaux :

1 un niveau départemental pour l'organisation du schéma,

2 un plan communal pour l'organisation des points de livraison et des centres de distribution. Pour répondre à cet objectif, Sainte Agnès compte **3 centres de distribution** (plan ci-dessous) :

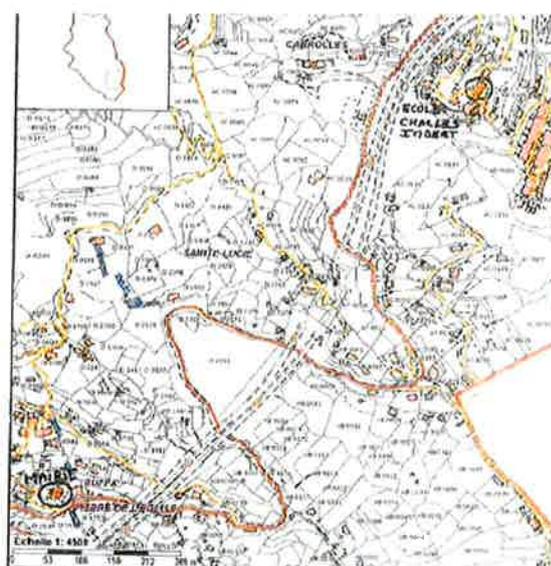
La MAIRIE

L'ECOLE CHARLES IMBERT.

La SALLE SAINT CHARLES au Village

Le but, si le dispositif devait être mis en œuvre un jour, est d'assurer la distribution à la population en 12 heures maximum après la livraison des comprimés en centres de distribution.

Sur consigne du Préfet, vous serez invités à vous rendre dans le centre de distribution le plus proche et à absorber des pastilles d'iode. On notera que les comprimés d'iode ne protègent que la thyroïde et uniquement contre la contamination par l'iode radioactif.



INFORMATIONS UTILES

Tenez- vous informé en écoutant la radio :

-France Bleu Azur sur 103.8

-France Inter 99.9

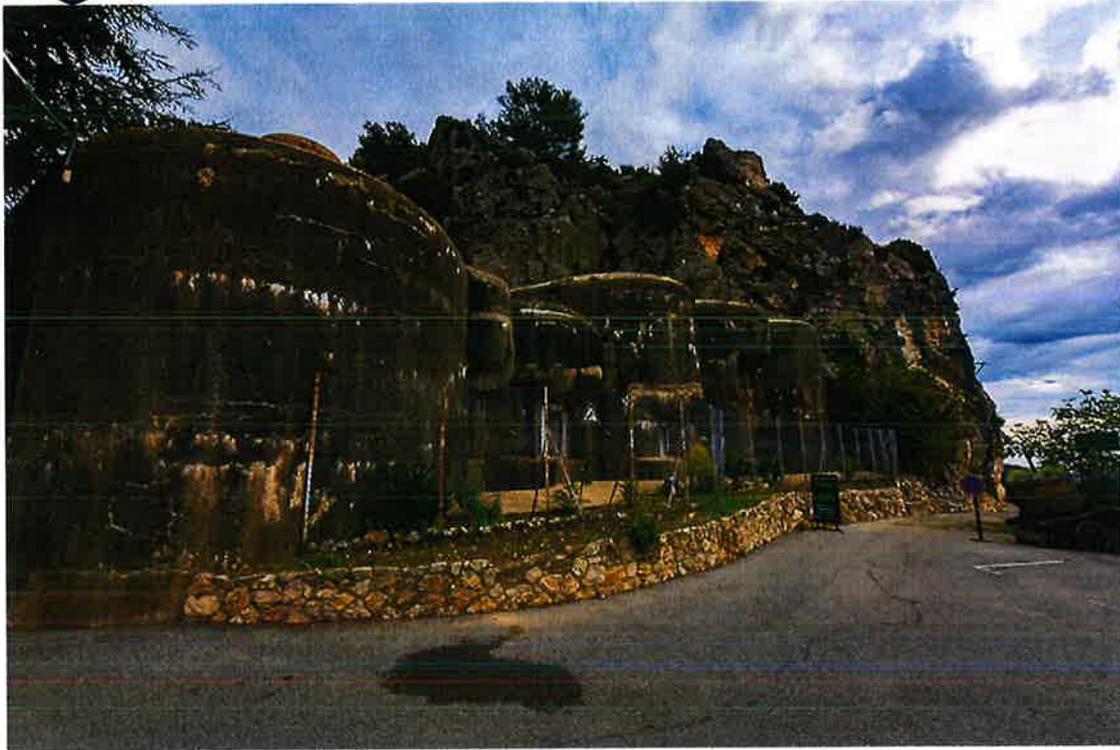
-France Info 105.2

Pour suivre l'actualité météorologique : www.meteo.fr

ou le serveur téléphonique de Météo France sur 3250

NUMEROS D'URGENCE

MAIRIE DE STE AGNES	: 04 93 35 84 58
GENDARMERIE	: 17
POMPIERS	:18 et/ou 112
SAMU	: 115
GENDARMERIE DE MENTON	: 04 93 05 00 06
MR FILIPPI - MAIRE DE STE AGNES	: 06.98.83.38.11
MR MATTERA - 1er adjoint	: 06 .13.73.81.59
PREFECTURE - SIDPC	: 04 93 72 20 00



ANNEXES

CARTOGRAPHIE DE LA COMMUNE DE STE AGNES

- incendies de forêts
- éboulement, chutes de pierres, glissement de terrain
- retrait gonflement des argiles
- inondations potentielles

PICTOGRAMMES

- canicule
- niveaux de vigilance météo
- pluie-inondation
- pourquoi et comment constituer mon kit de sécurité



CANICULE

Mouiller son corps et se ventiler

Manger en quantité suffisante

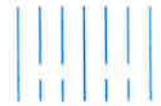
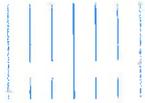
Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour

Ne pas boire d'alcool

Donner et prendre des nouvelles de ses proches

Éviter les efforts physiques

BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU



PLUIE-INONDATION

LES 8 BONS COMPORTEMENTS

en cas de pluies méditerranéennes intenses



JE M'INFORME
et je reste à l'écoute
des consignes des autorités
dans les médias et sur les
réseaux sociaux en suivant
les comptes officiels



**JE NE PRENDS PAS
MA VOITURE
ET JE REPORTE
MES DÉPLACEMENTS**



**JE ME SOUCIE DES
PERSONNES PROCHES,**
de mes voisins et des
personnes vulnérables



**JE M'ÉLOIGNE
DES COURS D'EAU**
et je ne stationne pas sur
les berges ou sur les ponts



JE NE SORS PAS
Je m'abrite dans un bâtiment
et surtout pas sous un arbre
pour éviter un risque de foudre



**JE NE DESCENDS PAS
DANS LES SOUS-SOLS
ET JE ME RÉFUOGE
EN HAUTEUR, EN ÉTAGE**



ROUTE INONDÉE

**JE NE M'ENGAGE NI
EN VOITURE NI À PIED**
Pont submersible, gué, passage
souterrain... Moins de 30 cm d'eau
suffisent pour emporter une voiture



**JE NE VAIS PAS
CHERCHER MES
ENFANTS À L'ÉCOLE,**
ils sont en sécurité

JE CONNAIS LES NIVEAUX DE VIGILANCE

- Phénomènes localement dangereux
- Phénomènes dangereux et étendus
- Phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle



J'AI TOUJOURS CHEZ MOI UN KIT DE SÉCURITÉ

Radio et lampes de poche avec piles de rechange, bougies, briquets ou allumettes, nourriture non périssable et eau potable, médicaments, lunettes de secours, vêtements chauds, double des clés, copie des papiers d'identité, trousse de premier secours, argent liquide, chargeur de téléphone portable, articles pour bébé, nourriture pour animaux.

JE NOTE LES NUMÉROS UTILES

Ma mairie
112 ou 18 Pompiers
15 SAMU
17 Gendarmerie, Police



www.developpement-durable.gouv.fr
#pluieinondation



www.interieur.gouv.fr



POURQUOI ET COMMENT CONSTITUER MON KIT DE SECURITE FACE A UN RISQUE MAJEUR (inondation, tempête, neige ...) ?

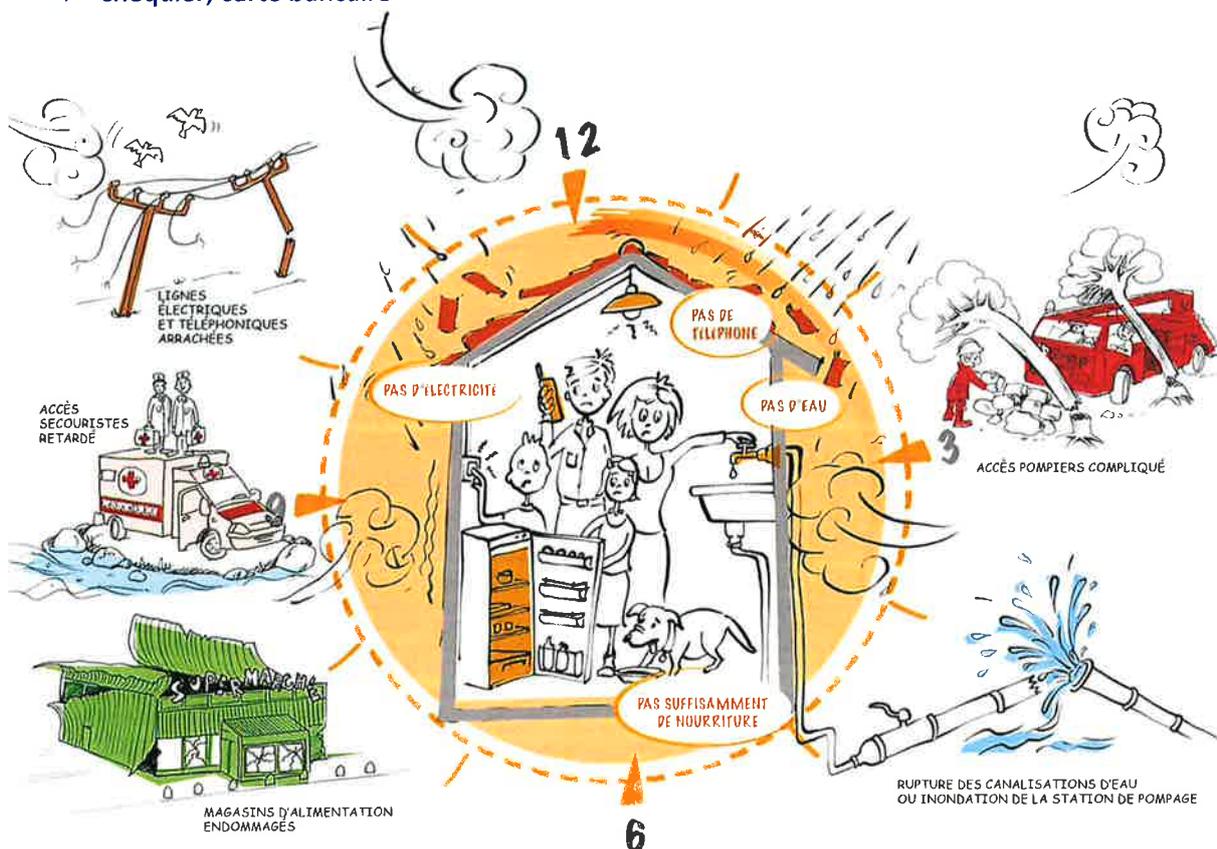
Dans une situation d'urgence, les réseaux d'eau courante, d'électricité, de téléphone peuvent être coupés, et certains équipements sont essentiels pour subvenir aux besoins minimums.

A préparer à l'avance :

- ❖ Radio et lampes de poche avec piles de rechange, bougies, briquets ou allumettes
- ❖ Appareil de cuisson autre qu'électrique
- ❖ Double des clés de la maison et de la voiture
- ❖ Copie des papiers administratifs (CI, permis de conduire.....)
- ❖ Nourriture non périssable et eau potable

A prendre à la dernière minute

- ❖ Téléphone portable et chargeur
- ❖ Médicaments habituels
- ❖ Vêtements chauds
- ❖ chéquier, carte bancaire





Carte d'informations sur le risque mouvement de terrain

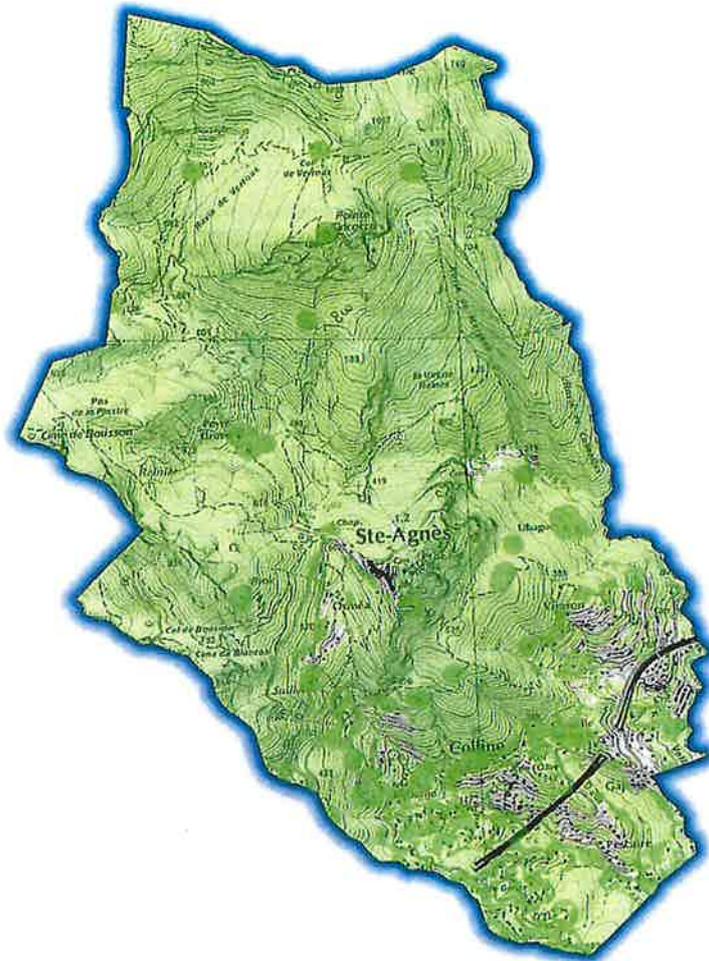


Source : EETP-66, CERES-IA, IGN

 Périmètre réglementé par le PPR approuvé
Zone concernée par l'information sur
le risque de mouvements de terrain
Echelle 1:20 000



Carte d'informations sur le risque feu de forêt

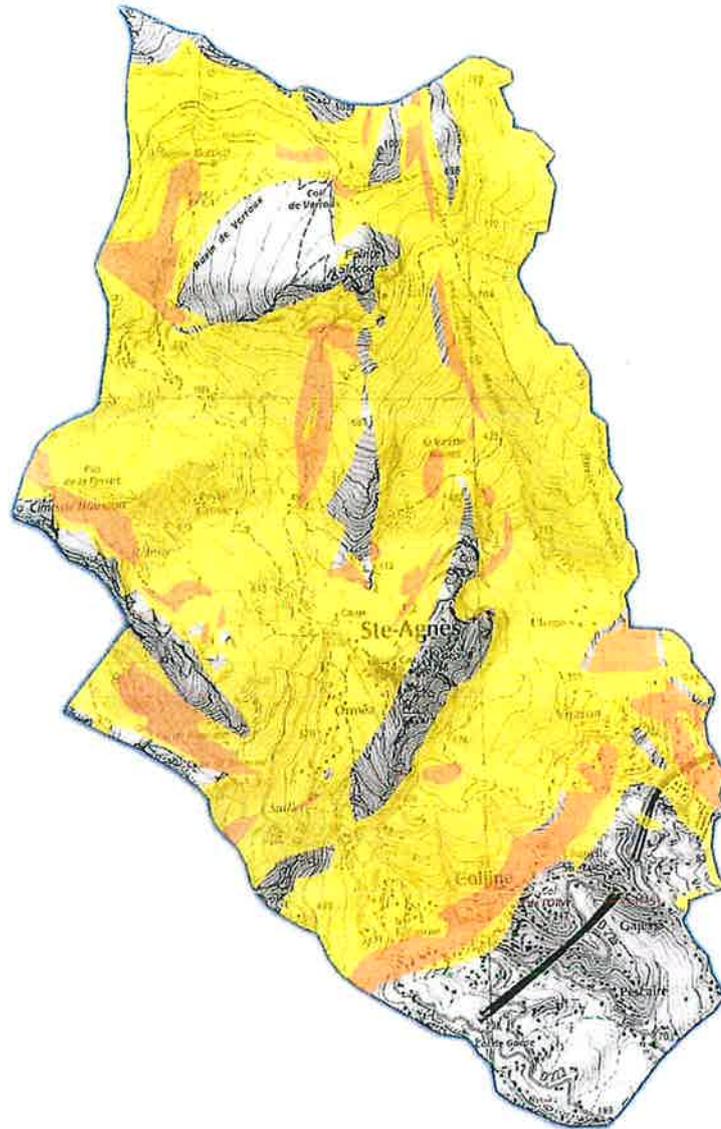


Sources : DDTPE6, ONF, IGN

Zone concernée par l'information
sur les risques Incendies de forêt
Echelle 1:20 000



Carte d'information sur l'aléa retrait-gonflement des argiles



Sources : DDTM-06, BRGM, IGN

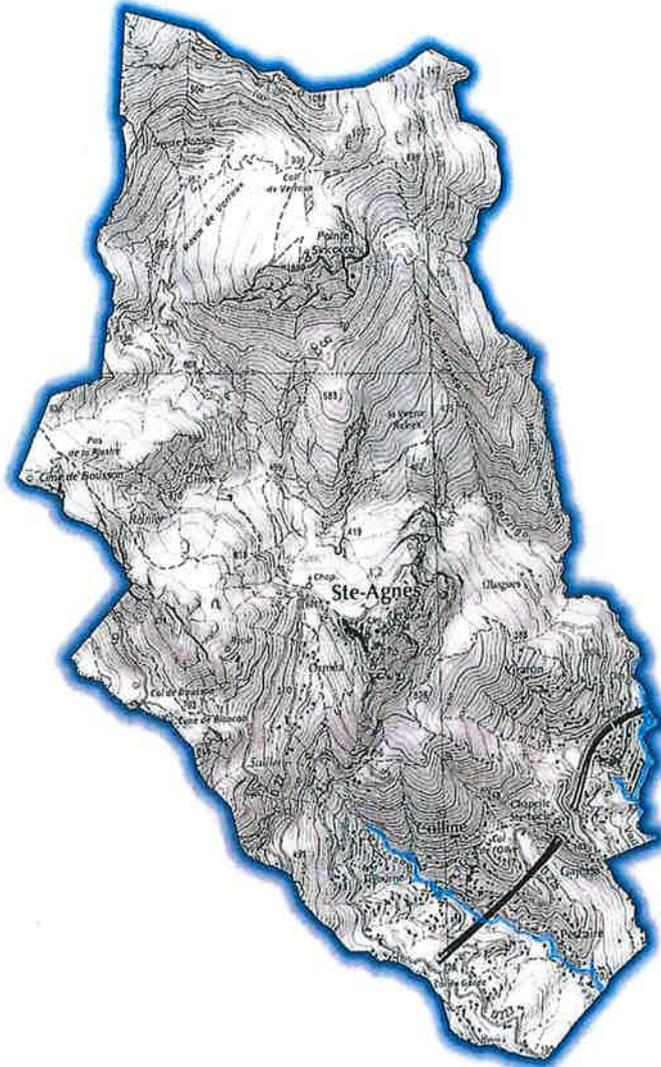
Aléa lié au retrait-gonflement des argiles

- Faible
- Moyen
- Fort

Echelle 1:20 000



Carte d'informations sur le risque inondation



SURCOP-1 (01) P0, (02)AL PACA, N21

Atlas des zones Inondables
Echelle 1:20 000

TIM Sainte-Agnès 2017

10/26

**Deux cours d'eaux principaux Le Pescaïre (Castagnins) et Le Borrigo (Cabrolles)
Et lits transversaux**

